

GAMACHES

La Gamachoise

15, place du Maréchal Leclerc - Mairie de Gamaches - GAMACHES Tél. : 03-22-30-86-04 (tel:03-22-30-86-04) - Fax : 03-22-30-86-04 - Email : claude.tetu0153@orange.fr

(mailto:claude.tetu0153@orange.fr)

http://lagamachoise.jimbo.com (http://lagamachoise.jimbo.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocitaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 7 kms

- La Bresle
- -La fontaine D'Arcy
- Fontaine du grand marché

Etangs: 58 hectares

- Etang Base Nautique
- Etang Saint Marguerite
- Etang du Moulin à Raines
- Etang Drague
- Etang de L'Epinoy

Membres du bureau

Président

TETU Claude

Vice-Président

PERCHERON Christophe

Trésorier

BOUCHER Frédéric

Secrétaire

TRANSINNE Bruno

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

🕿 Pêche à la carpe de jour

Pêche aux salmonidés

Services

&Ponton personne mobilité réduite Aire de pique-nique

Présentation

L'association "la Gamachoise"

Rappel : aucune options à prendre pour la carte découverte moins de 12 ans et la carte découverte femme , possibilités de pêche en rivière et dans l'étang à truites .

L'AAPPMA de Gamaches compte de nombreux étangs et rivières qui ont toujours fait de la pêche un loisirs populaire dans la Vallée de la Bresle.

En effet, nos 8 kms de rivières de 1ère catégorie et nos étangs, vous attendent pour de sympathiques parties de pêche et moments de détente.

NOUVEAU tous pécheur ayant son permis en 1 er catégorie a

GAMACHES peut aller a l'ancien parcours fédéral puisque la société en est locataire [partie haute du parcours .

Une réciprocité a etait mis en place avec Longroy pour pêcher à l etang de la base nautique moyennant un supplement de 15 euros pour reempoissonner

Toutes les espèces sont présentes et vous attendent suivant votre technique de pêche de prédilection.

Anguilles, brochets, sandres, carpes, poissons blancs, truites farios, truites de mer et saumons seront alors au rendez-vous, lors de votre passage.

En 2ème catégorie:

Etangs du stade et base nautique ou vous pourrez pêcher le carnassier et le poisson blanc.

Ponton pour personne à mobilité réduite à la base nautique .

Etang du moulin à raisne :possibilité de pêche à la truite ou au brochet (voir règlement sur place) Ponton pour personne à mobilité réduite .

Rempoissonnements pour un total de 1 tonne de truites arc en ciel plus les journées pêche .

En prenant votre carte de pêche à l AAPPMA de Gamaches vous disposez:

En 1 ere categorie de 8kms de rivière avec 6 rempoissonnements en truites fario pour un total de 600 kg

Vous pouvez pêcher dans la vallée de la Bresle où tous les types de pêche vous attendent : pêche aux blancs, carpe de nuit, pêche aux carnassiers, pêche à truite en résevoir, pêche en rivière, pêche à la mouche..

La base nautique d'une surface importante abrite de magnifiques poissons.

Les parcours en rivière de première catégorie offrent également la possibilité de pêcher de grand migrateur (saumon et truite de mer).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	98.00€	31.00€	41.00€	7.00€	20.00€	36.00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	26.00€	9.00€	offert	offert	6.00€	-
Etang à truites	-	21.00€	10.00€	offert	offert	-	-

^{*} Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Monsieur Le Président - Mr Claude Tetu - 11 , rue de L' Epinoy - 80220 Gamaches - Station Total - Mr Frédéric Boucher - 90-94, Rue Charles de Gaulle - 80220 Gamaches - 03 22 26 13 81

Réglement

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de consulter le site de l'AAPPMA ci-dessous.

Rappel : aucune options à prendre pour la carte découverte moins de 12 ans et la carte découverte femme , possibilités de pêche en rivière et dans l'étang à truites .

Document non contractuel - Edité le 11/12/2025